

Logo commune

[NOM DE LA COMMUNE]

**Risque de pénurie d’énergie**

**pour l’hiver 2023 – 2024**

**INFORMATION à LA**

**POPULATION (Document à conserver)**

**RAPPEL (à supprimer)** : il est important que toute la population valaisanne soit avertie de manière coordonnée. Aussi, les communes sont fortement encouragées à **attendre les communications officielles de la part de la Confédération et du Canton** avant de transmettre un tous ménages (celles-ci seront faite selon l’évolution de la situation). La commune peut toutefois anticiper cette communication (contenu et graphisme à s’approprier + impression selon délais) si souhaité.

Chères habitantes, chers habitants,

Pour la deuxième année consécutive, une crise énergétique semble être à nos portes. Personne ne peut prédire si et quand elle interviendra, car cela dépend de trop de facteurs. Le devoir des autorités et de la population est toutefois de s’y préparer au mieux.

Une coupure prolongée de l’approvisionnement électrique est une réelle menace et entraînerait des conséquences graves sur la population, ainsi que sur les activités économiques sises sur notre territoire. Les autorités s’y préparent, activement, et nous recommandons également à la population d’anticiper ce cas de figure. Vous trouverez dans ce document différentes définitions pour mieux appréhender la situation, ainsi que des conseils pratiques à suivre avant et pendant la crise. Des liens supplémentaires sont également fournis en fin de dépliant pour les personnes désireuses de creuser le sujet.

Soyez assuré·e·s que les autorités font le maximum pour se préparer à un tel évènement. Celles-ci appellent également la population à prendre toutes les mesures nécessaires pour être prête le moment venu, ainsi qu’à être économe en matière de consommation d’énergie : chaque kilowattheure compte !

Bonne lecture

[signatures Président] [Signature secrétaire]



**Que fait votre commune ?**

La sécurité et l’approvisionnement en électricité font partie des obligations de la commune envers sa population. Pour se préparer à une éventuelle crise énergétique, la commune et son état-major de conduite ont activement travaillé sur un plan de continuité de leurs activités (PCA). Les autorités sont ainsi en mesure d’assurer le maintien de leurs infrastructures critiques, la gestion active d’une crise, la mise à disposition d’un point de rencontre d’urgence (PRU) et la communication anticipée des dates de délestage (voir définition ci-dessous). En dépit de ce qui précède, certains services ne seront pas, ou plus difficilement accessibles. La population sera alors appelée à faire preuve de patience, de compréhension et de solidarité.

**QUEL IMPACT SUR MON QUOTIDIEN ?**

***Est-ce qu’une situation de pénurie d’énergie pourrait se produire en Valais ?***

**OUI !** Cette situation n’est plus de l’ordre de l’impossible. Plusieurs facteurs aggravent actuellement la situation énergétique (faible taux de remplissage des barrages, marché international du gaz instable, prix du baril de pétrole en hausse, entretien des centrales nucléaires dans nos pays voisins, consommation excessive, etc.). Cependant, **personne ne peut prédire avec certitude si un tel scénario va se réaliser**, il s’agit d’une possibilité.  Trop de facteurs sont en jeu pour une prédiction précise (situation des producteurs d’énergie, marchés financiers, températures, géopolitique, etc.).

***Une pénurie d’énergie impacterait-elle mon quotidien ?***

**OUI !** Car si une pénurie d’énergie devait arriver, les conséquences pourraient notamment être l’impossibilité de faire le plein de carburant, de faire des paiements électroniques ou de retirer de l’argent, de téléphoner, d’avoir accès à internet, de prendre l’ascenseur, de faire fonctionner des feux de circulation ou des pompes pour la gestion de l’eau potable, etc. Étant donné ces impacts potentiels, la population doit donc également se préparer, logistiquement et psychologiquement au scénario du pire.

**DÉFINITIONS & COMPORTEMENT À ADOPTER**

**DÉFINITIONS :** La Confédération a mis sur pied l’organisation « OSTRAL » permettant de gérer cette situation particulière. En cas de problème d’approvisionnement, le Conseil fédéral pourra donc ordonner des mesures telles que le **délestage**. Si les mesures de base ne sont pas suffisantes, une probabilité existe qu’une situation de **blackout** se produise, provoquant des coupures d’électricité de longue durée.

**Délestage**

**Blackout**



Si l’on se rapproche de difficultés d’approvisionnement, des délestages pourraient être ordonnés. Il s’agit de coupures de 4 ou 8 heures dans des secteurs déterminés. Tout le monde serait touché cycliquement, mais de manière anticipable.

Il s’agit de la situation dans laquelle le réseau global faillirait à son rôle et ne pourrait plus délivrer d’électricité. Une remise en marche fonctionnelle pourrait prendre plusieurs jours (de 3 à 10 jours). Cet évènement ne serait pas anticipable sur le moyen terme.

**COMPORTEMENTS :** S’il s’agit d’un **DÉLESTAGE**, les autorités vont vous l’annoncer plusieurs jours en avance, lorsque les moyens de communication courants seront toujours opérationnels (site internet de la commune, médias traditionnels, etc.). Dans ce cas :

Restez calmes ! La coupure ne durera que 4 ou 8 heures ;

Débranchez les appareils électriques sensibles afin d’éviter une surtension au rallumage ;

Identifiez et soutenez les personnes sensibles ou à risque de votre entourage ;

Gardez un interrupteur en position allumée pour savoir quand le courant sera rétabli.

S’il s’agit d’un **BLACKOUT**, les mesures supplémentaires suivantes sont à prendre :

Étant donné l’effet de surprise, rassemblez les membres du foyer ou de l’entreprise et rassurez les personnes qui doivent l’être (enfants notamment) ;

**Limitez les déplacements à l’extérieur au strict nécessaire** ;

Ne contactez pas les secours sauf en cas d’urgence majeure (médicale ou autre) ;

Gardez les réfrigérateurs et congélateurs fermés pour conserver au maximum vos aliments ;

Fermez les portes et fenêtres pour conserver la chaleur dans au minimum une pièce, tout en assurant une aération convenable (surtout en cas d’utilisation de chauffage à bois ou à gaz) ;

Restez à l’écoute des messages diffusés par les autorités via des haut-parleurs, des radios publiques (certaines continueront d’émettre grâce à des génératrices), du porte-à-porte, etc. ;

En cas d’URGENCE, un point de rencontre communal est à votre disposition (voir PRU ci-après).

**COMMENT VOUS Y PRÉPARER ?**

Certains biens de consommation peuvent être acquis en amont de la crise afin de limiter au maximum l’inconfort d’une éventuelle pénurie. Ces biens peuvent être (liste non exhaustive) :



Radio avec une réserve de piles (certaines radios publiques émettront)

Suffisamment de bougies ou de lanternes avec allumettes ou briquets

Moyens d’éclairage avec réserve de batteries

Réchaud non électrique avec combustible pour la cuisine



+ avoir en réserve certains **produits de base** tels que : minimum neuf litres d’eau potable par personne, aliments de longue conservation (riz, pâtes, huile, sel, sucre, fruits séchés, lait UHT, etc.), petite pharmacie, argent liquide, nourriture pour les animaux, etc.

**POINT(S) DE RENCONTRE D’URGENCE (PRU) DE MA COMMUNE**

Un point de rencontre d’urgence (PRU) pourra vous fournir d’importantes informations sur la situation locale. De plus, si vous avez besoin d’aide ou, à l’inverse, êtes en mesure d’en fournir vous-même, le PRU sert de plaque tournante.

[ Insérer la carte géographique de la (les) localisation(s) du / des PRU de la commune ICI. Il est possible que la commune ait plusieurs PRU => élément à gérer avec votre graphiste sur cette page ou en rajouter une selon vos besoins ]

Le PRU de notre commue se trouve au **[insérer la ou les adresse(s)]**. Vous y trouverez :

* Des informations sur la situation ;
* Le moyen de contacter les secours ;
* Un soutien en cas d’urgence.

**SÉANCES D’INFORMATION COMMUNALES**

[ Insérer les communications spécifiques à la commune ICI, notamment les séances d’information publiques prévues ]

**Plus d’informations ?** *=> à modifier selon infos souhaitées*

Par **EMAIL**, contactez-nous à l’adresse : pénurie@macommune.ch

Par **TÉLÉPHONE**, contactez-nous au : 027 xxx xx xx

Plus d’informations sur les sites officiels du Canton et de la Confédération :

* Comportement à adopter : [www.vs.ch/web/sscm/documentation](http://www.vs.ch/web/sscm/documentation)
* Points de rencontre d’urgence : [www.pointrencontreurgence.ch](http://www.pointrencontreurgence.ch)



